

# ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DES ARROSANTS DE CRAPONNE

Hôtel de ville 13330 PELISSANNE

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES DU 7 DECEMBRE 2012 A 18H30

Le vendredi 7 décembre à 18h30 dans la salle municipale Malacrida A s'est tenue l'Assemblée des Propriétaires de l'association dont les membres ont été convoqués par lettre individuelle, par voie de presse et d'affichage à la mairie de Pélissanne, sous la présidence de Monsieur Guy CONSTANT.

### Présents :

- Syndics : CONSTANT Guy, Président  
EPIS Hervé, Vice-Président,  
CABRERA Alberte, CHAVE Noël, DUPONT Guy, EPIS Gilbert,  
GRANZOTTO Francis, LAPEYRE Jean-Louis, LECHALUPE Lucien,  
PAUL Jacqueline,

- Arrosants : 10 présents, 20 représentés.

A 18h45, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que :

- le 29 novembre 2012, il y avait 38 adhérents présents et 38 représentés sur 1079,
- l'assemblée des propriétaires se réunit en session ordinaire tous les deux ans dans le courant du second semestre.
- les problèmes individuels ne seront pas traités lors de cette assemblée.

Lecture du procès-verbal de l'assemblée des propriétaires du 14 décembre 2010 est faite et votée. Elle est approuvée à l'unanimité.

### Présentation de l'ordre du jour

- Compte rendu moral et financier,
- Renouvellement des syndics de la Commission Administrative,
- Questions diverses.

#### 1) Compte rendu moral

- Travaux effectués :
  - . Chemin Saint-Pierre (confortement des berges sur le canal principal)
  - . Quartier Lacoste (mur de soutènement)
  - . Allées de Craponne
- Lancement du schéma directeur avec l'Union des ASA de Pélissanne, Lançon, Cornillon-Confoux (Montant 80 000 €, participation des financeurs 80% soit 64 000 € et participation de l'ASA de Pélissanne 6 002 €)
- Perspectives 2012/2014  
Les travaux d'urgence du grand canal listés sur l'étude du schéma directeur seront envisagés.

## 2) Compte rendu financier en conformité avec le compte de gestion du receveur

Sont présentés les exercices 2010 et 2011

		<b>2010</b>	<b>2011</b>
Excédent reporté		91 901	109 747
Part affectée à l'investissement	-	6 517	32 024
Recettes de Fonctionnement	+	116 813	116 198
Recettes d'investissement	+	6 517	32 024
Dépenses de fonctionnement	-	89 813	106 606
Dépenses d'investissement	-	9 154	13 098
Résultat de clôture		<b>109 747</b>	<b>106 241</b>

Analyse et comparaison des dépenses 2010/2011- Exemple donné sur exercice 2011

<b>Fonctionnement</b>	<b>106 606</b>	<b>100 %</b>
Charges à caractère général	50 079	47 %
Charges de personnel	47 404	44 %
Autres charges de gestion courante	7 059	7 %
Charges financières	1 159	1%
Charges exceptionnelles	905	1%
<b>Investissement</b>	<b>13 099</b>	<b>100%</b>
Remboursements d'emprunts	9 667	74 %
Dépenses d'équipement	3 433	26%

### Les emprunts

En cours, un emprunt de 45 700 € datant de 1998 et finissant en 02/2013

Capital restant dû à ce jour : 4 655 €

**Le rapport d'activité est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.**

### 3) Renouvellement des Syndics

Liste des syndics du 14/12/2010 à ce jour :

#### Titulaires

- . Mme CABRERA Alberte
- . Mr CHAVE Noël
- . Mr CONSTANT Guy
- . Mr DUPONT Guy
- . Mr EPIS Gilbert
- . Mr EPIS Hervé
- . Mr GRANZOTTO Francis
- . Mr LAPEYRE Jean-Louis
- . Mr LECHALUPE Lucien

#### Suppléants

- . Mme GAZZANO Paulette
- . Mme PAUL Jacqueline

La commission administrative est composée de 9 Syndics titulaires + 3 suppléants.

Les fonctions des membres durent 6 ans.

Le renouvellement s'opère par tiers à chaque assemblée. (art.10)

3 syndics sont sortants :

- . Mme CABRERA Alberte, démissionnaire,
- . Mr CHAVE Noël, rééligible,
- . Mr DUPONT Guy, rééligible,

2 sont candidats pour un nouveau mandat, 1 réception d'acte de candidature

Liste des candidats au 7/12/2012 :

- . Mlle CABRERA Claudine
- . Mr CHAVE Noël
- . Mr DUPONT Guy

Sur proposition du Président, la liste des candidats est votée à main levée.

**A l'unanimité, la liste est acceptée. Sont donc élus les candidats faisant partie de la liste ci-dessus.**

Le Président remercie Madame Alberte CABRERA syndic de l'ASA depuis juillet 1992.

4) Questions diverses sur

- L'entretien des réseaux qui n'est pas toujours effectué : le président précise qu'après avertissement donné par le Garde-canal, si les ruisseaux ne sont pas nettoyés, une entreprise sera mandatée pour exécuter les travaux à la charge du propriétaire.

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H40.

Pour copie certifiée conforme

Le Président  
Guy CONSTANT

